

Madame la présidente,

Avec le 22 mai 2018, nous en sommes à la troisième mobilisation importante de ces derniers mois dans la Fonction publique à l'appel de l'intégralité des organisations syndicales représentatives.

Ce signal fort et unitaire doit être entendu par le gouvernement concernant les revendications portées, tant pour les personnels que pour l'intérêt général et la population.

La CGT revendique des créations d'emplois statutaires, la résorption de la précarité (près de 20 % de contractuels travaillent déjà dans la Fonction publique), l'égalité professionnelle, l'abandon du RIFSEEP, la revalorisation des salaires qui passe par l'augmentation du point d'indice, l'abandon du jour de carence, la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers, des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

Alors même que les conclusions de CAP 2022 ne sont pas encore connues, nous savons d'ores et déjà que la privatisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu, la disparition de la taxe d'habitation, des abandons de missions, des fusions de services et la liquidation de la gestion des collectivités locales sont au menu.

En bref, le fonctionnaire est plus que jamais le mouton noir, il n'a que trop profité d'un statut protecteur.

Pourtant, le statut général n'est pas une convention collective qui protège le fonctionnaire du licenciement. Sa première justification est de donner aux citoyens la garantie que la politique décidée par leur vote démocratique sera véritablement mise en œuvre par les fonctionnaires, avec neutralité, impartialité, en toute indépendance partisane et sans corruption. Le statut général est fondé sur la séparation du grade et de l'emploi. La puissance publique dispose de l'emploi du fonctionnaire et peut le changer d'affectation en fonction des besoins et de l'intérêt général, mais le fonctionnaire conserve sa qualification et sa rémunération (son grade), ce qui le garantit de toute sorte de pression, politique en premier lieu.

Dans ce contexte délétère, la CGT est convaincue que la mobilisation des agents dans les services, les administrations, mais aussi des citoyens, est en capacité de stopper le projet Action publique 2022 et la liquidation autoritaire des services publics dans notre pays. Il en va de l'avenir du modèle social français et des conquêtes sociales du siècle précédent, dont la pertinence ne se dément pas pour l'ensemble des salariés et la population.

Nous venons d'apprendre que les dernières pistes avancées par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique le 25 mai dernier, prévoient la suppression des CAPL de mutation.

Pour la CGT, ces organismes consultatifs constituent un des piliers du statut général et également un outil essentiel pour la vie des agents, pour leur carrière et pour une gestion transparente et démocratique.

Un certain nombre d'éléments laisse à penser que la volonté du président de la République et du gouvernement est de réduire, pour ne pas dire casser, les outils du dialogue social et les moyens des représentants des personnels. C'est un profond recul des droits syndicaux et des droits et garanties de tous les fonctionnaires.

Ils veulent faire de nous une main d'œuvre flexible et corvéable.

Nos garanties actuelles freinent les restructurations selon les termes de ce dernier rapport « Toute restructuration du réseau est de fait considérablement limitée et contrainte ».

Les agents sont actuellement positionnés sur des postes en fonction des souhaits exprimés. Demain, ils seront affectés selon les nécessités de service uniquement.

Les directeurs locaux deviendront nos bons maîtres.

Ils pourront recruter, former, gratifier et sanctionner !

La DRFiP 31 s'illustre par sa volonté tout azimut de démanteler le réseau dans le cadre de l'ASR 2019.

Avant son départ à la retraite, M Marzin nous a fait ses dernières annonces de destructions de nos missions et services.

En témoignent les suppressions annoncées de trésoreries, les fusions de trésoreries, de SIE, de SIP, de SPF et le transfert de la gestion de communes entre services.

Dans le cadre de ces restructurations, **les personnels sont dans l'incertitude sur leur affectation future.**

La CGT Finances Publiques 31 dénonce ces décisions qui dégradent la qualité du service public et demande l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui mettent en danger le maillage territorial, l'arrêt des fusions et restructurations en cours et à venir ainsi que l'affectation d'agents sur tous les emplois budgétisés dans le département.

Nous vous rappelons les mobilisations en cours dans le département, avec notamment l'interpellation des collègues du Lauragais et du Comminges.

Récemment, à Auterive, une pétition a été adressée au directeur : elle portait sur la situation précaire de ce poste, qui connaît, outre un départ à la retraite, le transfert d'un agent C vers la trésorerie de Grenade. Le nombre de signataires, 561, pourrait paraître dérisoire ; mais si la pétition émanait de l'Assemblée Nationale, on aurait, à 16 signatures près, l'intégralité de l'hémicycle.

Les agents de la DRFiP 31 vivent tous les jours les conséquences de cette politique. On leur demande d'en faire toujours plus avec moins d'effectifs et de moyens.

Devant cette situation, l'administration propose toujours l'abandon et/ou l'externalisation de certaines missions comme solution au malaise des agents.

La CGT Finances Publiques 31 revendique :

- un service public de qualité avec le nombre d'agents nécessaire pour accomplir sa mission ;

- une reconnaissance du travail accompli par ses agents. Cette reconnaissance se concrétise par une rémunération juste et donc la revalorisation du point d'indice ;

- la création de postes pour accomplir dans tous ces services les missions qui leur sont imparties.

- le respect des doctrines d'emplois : la technicité croissante des travaux effectués dans les services implique que les missions exercées par les collègues relèvent de plus en plus du corps supérieur (les C font du travail de B, les B du travail de A ...), alors que la rémunération n'est pas la même. Un plan de qualification urgent et massif doit intervenir.

Il va falloir, enfin, que vous nous expliquiez le choix du directeur de ne pas pourvoir les emplois du SIP de Toulouse Nord et de la trésorerie de Muret.

Lors de son marathon Haut-Garonnais, le Premier Ministre Edouard Philippe s'est fait interpellé par une habitante du quartier du Mirail : « *Il faudrait penser à nos retraites !* » On aurait presque envie de modifier légèrement cette sagesse populaire en se fendant d'un « *Monsieur le Directeur, il faudrait penser à nos agents !!!* ».